



Contrat Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire 2016 - 2018

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



**« Les idées ne sont pas faites pour être pensées mais pour être vécues »
André Malraux**

SOMMAIRE

1) Rappel du contexte

1.1 Un territoire contrasté

- Les forces
- Les fragilités
- Les enjeux

1.2 Le rôle et la place de l'ESS dans ce contexte

- Un poids socio-économique incontestable
- Un soutien politique appuyé depuis 2011
- La définition d'un schéma pluriannuel de développement territorial de l'ESS : le CLDESS

2) Un bilan sur trois ans dynamique

3) Les priorités du CLDESS-2 pour la période 2016-2018

3.1 Accompagnement au renforcement des entreprises de l'ESS du territoire

3.2 Consolidation des démarches de promotion et d'animation de l'ESS

3.3 Soutenir l'initiative

3.4 Déployer le CLDESS à l'échelle des territoires et favoriser les collaborations territoriales

1) **Rappel du contexte**

1.1 Un territoire contrasté

La communauté d'agglomération du Pays de Grasse est le résultat de la fusion au 1er janvier 2014 de trois intercommunalités (la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, la communauté des communes des Monts d'Azur et celle de Terre de Siagne).

Passée ainsi de 5 à 23 communes et de 75 000 à 102 000 habitants, cette nouvelle intercommunalité a modifié de manière significative son paysage, désormais particulièrement contrasté.

➤ **Les forces**

Les migrations résidentielles mettent en évidence le flux des déplacements du bassin Cannois vers le territoire de la CAPG et donc sa forte attractivité, liée à l'existence d'espaces non urbanisés, de foncier disponible et d'un coût de l'immobilier plus accessible que sur le littoral. En se fixant sur le territoire, cette population contribue au développement de l'économie résidentielle locale.

La vitalité économique de l'Agglomération ressort à travers la diversification des activités. La parfumerie et les arômes constituent un secteur de notoriété mondiale dans la durée, à côté d'un pôle Administratif et de services important, d'un tissu artisanal dynamique et des activités touristiques.

Le chiffre d'affaires de l'industrie arômes et parfums du Pays Grassois représente près de 50 % du chiffre d'affaires national dans ce secteur, ce dernier atteignant 10 % du marché mondial. Le savoir-faire Grassois sur l'aromatique naturelle, reconnu mondialement, touche plus spécialement l'exploitation des matières premières végétales destinées à l'industrie des arômes, des parfums, de la cosmétique, de la santé et de l'agro-alimentaire.

La Communauté d'Agglomération a capitalisé sur ce savoir-faire et a conçu un Observatoire Mondial du Naturel qui vise à faire du pays de Grasse le centre d'expertise du naturel c'est-à-dire de l'extraction, de la transformation, de la purification des végétaux, du contrôle de qualité, de production pilote d'échantillons et de nouveaux produits, de test des produits pour conforter la sécurité des consommateurs. Il existe aussi un Pôle de compétitive à vocation nationale.

La qualité de vie attachée au cadre de vie, à l'environnement, au climat mais également fournie par des services sur l'ensemble du territoire est soulignée par les habitants ; c'est ce qui la différencie de ses voisins.

Une identité forte du territoire permet d'affirmer sa spécificité, liée à son histoire, à ses paysages et aux cultures florales, à une douceur de vivre, au maintien de la culture provençale, et à l'image des parfums.

Il en découle notamment, une importante dynamique culturelle (avec 4 musées dont le Musée international de la parfumerie, plusieurs festivals dont celui du livre) et un soutien au développement des activités liées au spectacle vivant ; le tourisme qui est une activité économique à part entière du Pays de Grasse et qui dispose d'une marge de progression importante (Parc Naturel Régional, tourisme durable...)

➤ Les fragilités

Bien que située non loin du littoral, l'agglomération se caractérise par une identité rurale et périurbaine fortement marquée avec près de 80% de son territoire situé en zone rurale de moyenne et haute montagne. Onze communes de la Communauté d'agglomération Pays de Grasse (Andon, Séranon, Valderoure, Saint-Auban, Caille, Briançonnet, Le Mas, Collongues, Gars, Amirat et Les Mujouls) sont dans des situations de handicap structurel sur le plan socio-économique et à ce titre classées en Zone de Revitalisation Rurale-ZRR. La disparition progressive de l'agriculture (notamment maraîchère) entraîne non seulement une réduction de la richesse du tissu économique, de l'identité économique, mais aussi une réduction de l'équilibre spatial et une détérioration des paysages et des espaces.

Ce territoire présente également une distorsion démographique entre de petites communes montagnardes d'à peine une centaine d'habitants et des communes beaucoup plus importantes correspondant pour l'essentiel au périmètre du Pôle Azur Provence qui regroupait les villes de Grasse, Mouans Sartoux, la Roquette, Pégomas et Auribeau sur Siagne. La présence de populations aux caractéristiques hétérogènes ; une répartition des revenus relativement inégalitaires avec des écarts supérieurs à la moyenne départementale ; des attentes diverses, avec une population vieillissante majoritairement à revenus modestes ; qui interrogent les politiques publiques en matière de cohésion sociale et de choix de développement.

Une ville centre Grasse, qui héberge plus de 50% de la population du territoire et connaît une vitalité économique liée notamment à l'industrie de la parfumerie et des arômes qui rayonne sur tout le territoire. Cette dynamique économique peine cependant à résorber la paupérisation croissante du centre historique de la ville dont plus de la moitié des ménages vit sous le seuil de pauvreté. Grasse présente un taux de chômage important, qui se traduit par l'inscription de la ville dans les dispositifs nationaux visant à enrayer les processus d'exclusion comme à engager la réinsertion urbaine des quartiers et des habitants les plus marginalisés (CUCS, ANRU, Programme de Réussite Educative, Atelier Santé Ville). Deux quartiers ont été classés comme prioritaires au regard de la Politique de la Ville dont un fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain.

Un autre handicap concerne la vocation plus résidentielle qu'active du territoire ; les gisements d'emplois se trouvent plus traditionnellement sur l'aire cannoise, et plus récemment sur Sophia-Antipolis. Cette situation induit notamment des déplacements journaliers renforcés par des transports en commun inadaptés. Le renforcement des activités se heurte à un manque de formations professionnelles secondaires et supérieures en adéquation avec les besoins du pôle parfumerie et arômes naturels. Les activités commerciales souffrent d'une forte attraction des consommateurs par l'appareil de distribution environnant et d'un éventail local trop restreint pour endiguer l'évasion commerciale.

Concernant l'emploi, on enregistre des situations disparates sur le territoire avec là encore des différences entre communes. Globalement cependant, on recense plus de 4300 demandeurs d'emplois sur le territoire d'implantation du PTCE, avec une progression du chômage des jeunes et des seniors croissante. Parmi les problématiques les plus significatives, on retrouve des contraintes de mobilité notamment pour populations situées sur le moyen et haut pays (temps de trajet importants, quasi-absence de transport en commun...) , et une difficile adéquation entre offre et demande d'emploi (des profils majoritairement pas ou peu qualifiés ou inadaptés par rapport aux besoins du marché de l'emploi local).

Pour finir, la pression foncière conduit à une compétition pour l'occupation de l'espace entre les activités et l'habitat. Le déséquilibre du marché du logement au détriment des actifs, consécutif au coût du foncier, se traduit par une forte demande de logements insatisfaite.

Ce handicap est renforcé par la réduction des espaces constructibles consécutive au renforcement des protections en matière de risques.

➤ **Les enjeux**

Il s'agit de permettre un développement économique harmonieux, créer une offre en logement adaptée, limiter l'étalement urbain, maintenir et renforcer l'activité agricole, soutenir une consommation de proximité, valoriser les espaces naturels, faciliter les déplacements et promouvoir des modes de déplacement doux, tout cela dans le cadre d'un développement durable et par la mise en œuvre d'une stratégie foncière d'agglomération ; en favorisant la dynamique d'échange avec le moyen et le haut pays désormais labellisé Parc Naturel Régional.

Conforter la vitalité économique : en soutenant l'excellence du développement de l'industrie de l'aromatique et de toutes les activités annexes ; en favorisant la création d'emploi de proximité par le soutien notamment à la création et la reprise d'entreprises ; en favorisant la mise en place d'un plan de développement adapté et durable ; en suscitant le maintien et le développement de l'agriculture qui constitue un enjeu majeur d'un point de vue économique, social et environnemental sur ce territoire.

Conforter le bassin de vie et la qualité de vie : en offrant des possibilités aux actifs pour se loger, se déplacer, en renforçant les services de proximité et l'appareil commercial, en poursuivant la diversification de l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour tous.

Renforcer la cohésion sociale : l'égalité des chances, le traitement des populations en difficulté, l'insertion professionnelle des plus jeunes et des plus âgés, l'accompagnement des populations vieillissantes, l'extension de la politique de la Ville à l'ensemble du territoire, l'éducation et la formation, l'accès au logement sont les principaux axes de cet enjeu.

Depuis plusieurs années, la CAPG partage une ambition forte pour son territoire, de développement innovant, soucieux de cohésion sociale, créateur de richesse et porteur de sens et d'innovation.

Dans ce contexte, et pour soutenir un développement intégré et dynamique, la communauté d'agglomération de pays de Grasse a développé un certain nombre de politiques spécifiques et notamment depuis 2012, en partenariat avec la Région, un plan d'actions de soutien au développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire (le CLDESS).

1.2 Le rôle et la place de l'ESS dans ce contexte

➤ **Un poids socio- économique incontestable**

L'Economie Sociale et Solidaire connaît une implantation significative en pays de Grasse avec plus de 700 établissements, 2 115 salariés et près de 55 millions d'euros de salaires bruts versés.

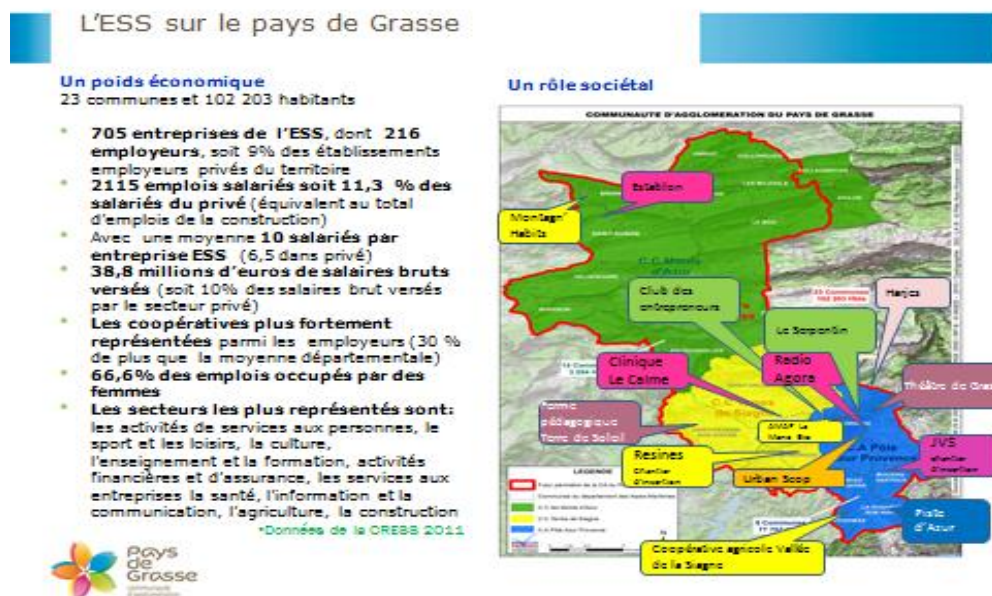
Equivalente au volume total d'emploi dans la construction sur le territoire, elle représente plus de 11 % de l'ensemble des salariés du secteur privé. Avec un poids encore plus important dans les zones rurales du haut pays, où elle représente près de 25% de l'emploi du privé.

Au sein du secteur privé, l'économie sociale et solidaire représente plus d'un emploi salarié sur dix (avec 11,3 %, contre 10,8 % pour les Alpes-Maritimes et 13,2 % au niveau régional).

Les coopératives plus fortement représentées parmi les employeurs (30 % de plus que la moyenne départementale)

Ce secteur particulièrement diversifié, progresse deux fois plus rapidement que les autres secteurs privés.

Les activités les plus représentées sont: les services aux personnes, le sport et les loisirs, la culture, l'enseignement et la formation, activités financières et d'assurance, les services aux entreprises la santé, l'information et la communication, l'agriculture, la construction



On observe ainsi que le secteur apporte des réponses positives sur le territoire non seulement en termes de lutte contre les inégalités et en faveur de la cohésion sociale, mais également de manière non négligeable en termes de développement économique.

Il apparaît que le champ de l'ESS s'inscrit, à travers ses acteurs et ses pratiques, dans l'ensemble des champs économiques, sociaux et environnementaux du territoire. Il s'appuie sur ses spécificités économiques et contribue à l'innovation dans ces domaines.

Cependant, force est de constater, que ce secteur demeure encore peu reconnu des citoyens, des élus et des acteurs du territoire donc ceux de l'économie traditionnelle. Ce qui constitue une fragilité et un réel obstacle à son développement.

Il se caractérise également par l'absence à ce jour de réseau organisé sur le territoire et ce malgré un nombre important de structures.

Enfin, le tissu local de l'ESS est d'autant plus fragile qu'il se trouve très souvent caractérisé par une précarité financière (situation renforcée pour les structures inscrites dans les politiques publiques).

➤ **Un soutien politique appuyé depuis 2011**

C'est parce que la Communauté d'Agglomération ambitionne pour son territoire un développement économique dynamique, innovant, soucieux de cohésion sociale, créateur d'emplois et porteur de sens et d'innovation qu'elle a fait du soutien à l'ESS une priorité étendue à l'échelle de son nouveau périmètre.

La collectivité s'est ainsi dotée d'un projet d'envergure pour le développement d'une économie plurielle qui donne sa place à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), l'accompagne à changer d'échelle pour contribuer à faire du pays de Grasse, un territoire de sens et d'innovation.

➤ **La définition d'un schéma pluriannuel de développement territorial de l'ESS : le CLDESS**

Après **un diagnostic** réalisé par la CRESS PACA, partagé avec l'ensemble des acteurs et une délibération en date du 8 juillet 2011, la CAPG (alors encore Pôle azur Provence) a signé un Contrat Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (CLDESS) pour la période 2012-2015 avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur qui reposait sur les principes suivants :

- un plan d'actions pluriannuel,
- construit à partir d'une véritable démarche participative,
- qui abordait l'ESS à travers ses acteurs et ses pratiques,
- structuré autour de 4 objectifs globaux déclinés en objectifs opérationnels
- qui donnaient lieu, par année, à des propositions d'actions.

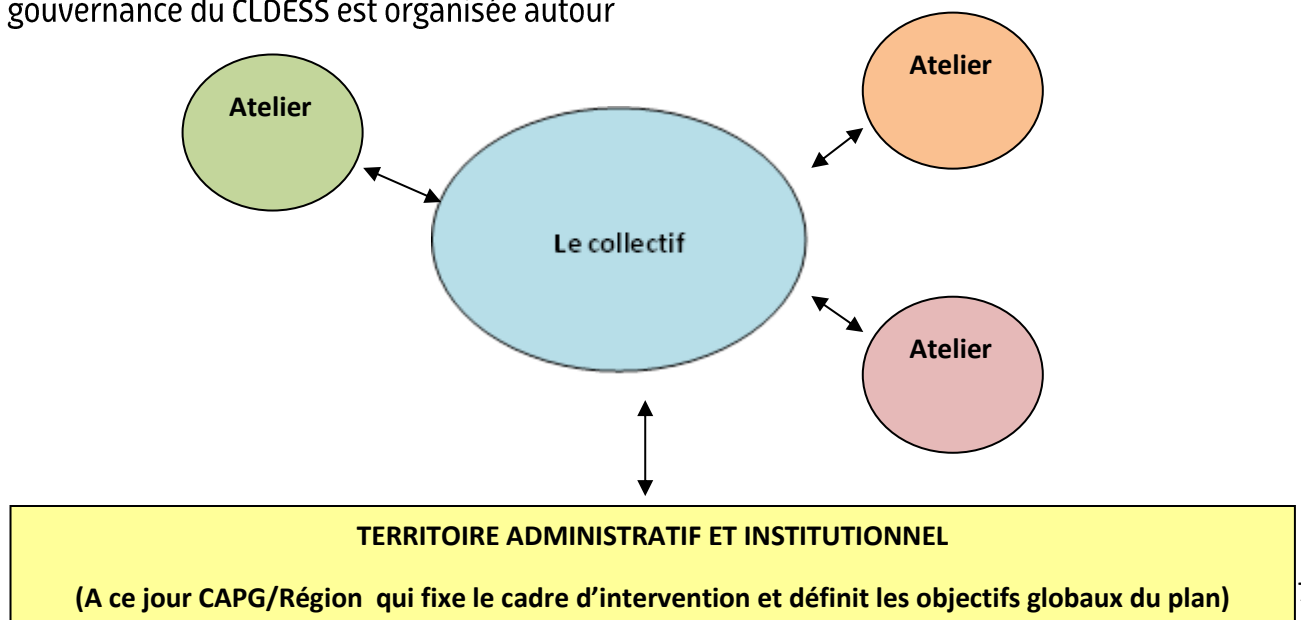
Ces objectifs globaux qui ont structuré ce plan d'actions sur trois ans étaient :

- ◆ Identifier, structurer et animer un réseau des acteurs de l'ESS
- ◆ Faire connaître et reconnaître l'ESS,
- ◆ Renforcer les entreprises de l'ESS,
- ◆ Soutenir le développement de nouvelles initiatives.

Chaque année, après un partage de l'évaluation de l'année passée, un plan d'action était co-défini avec l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une démarche qui s'est voulue la plus participative possible.

Une gouvernance participative :

La gouvernance du CLDESS est organisée autour



◆ **Les ateliers :** instances d'innovation, mis en place en fonction de thématiques et dont le nombre, la composition et le fonctionnement dépendent de chaque sujet. Un référent est désigné sur chaque groupe. Le travail des ateliers est coordonné par l'animateur du CLDESS. Ces ateliers sont initiés à partir de chaque plan d'actions annuel.

◆ **Le collectif** élargi à tous les acteurs du territoire qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche. C'est tout à la fois :

- une instance de concertation et de proposition se réunit deux fois par an pour partager les grandes orientations, les grands axes de chaque plan d'actions, et les bilans d'étape (deux rencontres par an en moyenne) ;
- Une instance décisionnaire du CLDESS, garant de sa mise en œuvre et son suivi.

Il se compose habituellement de :

- représentants de la région (le président ou son représentant et des techniciens),
- représentants de la CAPAP (les élus de la CAPG de la commission emploi et solidarités avec le vice-président en charge de l'ESS et les techniciens des services développement économique, environnement, habitat, numérique, collecte des déchets, politique de la ville, ZRR et culture),
- un représentant de chaque maison des associations du territoire et /ou Du Pôle d'appui de la vie associative,
- de collectifs de citoyens du territoire,
- les représentants des acteurs ESS du territoire,
- la CRESS,
- l'APEAS,
- la CLAIE,
- l'URSCOP,
- le Club des Entrepreneurs du territoire,
- la Chambre de Métiers 06,
- la Chambre de l'Agriculture,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La NEF,
- Le PNR des Préalpes-d'Azur
- ESIA,
- la Caisse des dépôts et consignation,
- et tout autre partenaire public ou privé concerné par ce secteur sur le territoire.

2) Un bilan sur trois ans dynamique

Ce premier plan triennal a enregistré des résultats particulièrement encourageants. Nous pouvons ainsi rapporter:

- **l'existence d'un réseau dynamique d'une centaine d'acteurs locaux de l'ESS** fédérés autour d'une Charte ;
- **un travail de communication structuré** autour de l'organisation annuelle du Mois de l'ESS comprenant plusieurs événements grand public comme l'Autre Marché, l'inscription de l'ESS comme objectif transversal du Plan Climat Energie Territorial (PCET) ou encore la prise en compte de l'ESS dans la démarche d'éco labellisation des artisans et commerçants du territoire « Ecodéfis» ;

- **un soutien aux entreprises de l'ESS** grâce au développement des clauses d'insertion dans les marchés publics (40 000 heures de travail en 2014), la réalisation du premier salon d'affaires régional de l'ESS « So Eko » ou encore l'accompagnement au lancement d'un espace dédié à la consommation responsable « l'Autre Boutique » ;
- **une initiative largement encouragée** avec entre autre un appel à projets lancé sur 2013/2014, l'accompagnement d'une démarche de Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) sur un incubateur d'innovation sociale.

Forte de ces premiers résultats particulièrement dynamisants pour le territoire, du partenariat initié au cours de cette première période avec l'Union pour l'Entreprise des Alpes-Maritimes, la Chambre Régionale de l'ESS, les Universités d'Aix en Provence ou de Marne la Vallée (Chaire d'ESS), le club des entrepreneurs du Pays de Grasse, la communauté d'agglomération souhaite s'engager à nouveau, aux côtés de la région Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre du Programme Régional de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (le PROGRESS 2), pour un renouvellement du Contrat Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (CLDESS) sur 2015-2018. Le bilan de ces trois années réalisé à partir de la synthèse des bilans présentés en fin 2013 et fin 2014, nous ont permis de rapporter:

Une évaluation participative est en cours de réalisation et ses résultats seront restitués le 1^{er} juillet.

3) Les priorités du CLDESS-2 pour la période 2016-2018

Ce nouveau plan va s'articuler autour de 4 axes prioritaires :

3.1 Accompagnement au renforcement des entreprises de l'ESS du territoire

Bien que l'ESS soit présentée comme un secteur plus résistant aux conséquences de la crise, force est de constater que nous avons sur le territoire des entreprises qui se fragilisent (baisse des subventions publiques, manque de compétence techniques pour un développement plus commercial de leur activité,...).

Afin de soutenir ce secteur, nous feront de l'accompagnement à la consolidation de nos entreprises l'objectif prioritaire de notre plan d'actions 2016-2018, avec :

- mise en place d'outils à la professionnalisation des acteurs en matière d'évolution des modèles économiques, de techniques de commercialisation des produits et services, d'inscription dans des politiques d'achats responsables,
- dynamisation de notre plateforme collaborative pour intégrer une fonction « ressources » (comportant une veille sur les financements et le juridique) et hébergeant un espace d'échange collaboratif ;
- travail de promotion et développement des politiques d'achats responsables, avec une mission renforcée sur les clauses d'insertion dans les marchés avec un facilitateur de clauses ;
- soutien aux supports de commercialisation des produits et services de l'ESS (démultiplication des points de vente Autre Boutique-Recyclerie-Autre Marché et des moyens en ligne) ;
- promotion et accompagnement des démarches de mutualisation et l'économie collaborative (promouvoir et soutenir l'innovation dans ce domaine).
- accompagner le changement d'échelle et favoriser les coopérations avec les entreprises classiques du territoire.

3.2 Consolidation des démarches de promotion et d'animation de l'ESS

- intensifier, préprogrammer sur l'année les différentes manifestations : Les « Rendez-vous de l'ESS », le Mois de l'ESS, l'Autre marché, la Fête du Libre.....
- poursuivre le travail de sensibilisation des élus à travers notamment la commission transversale dédiée à l'ESS ;
- maillage de l'ESS dans tous les évènements « économiques » du territoire ;
- promouvoir l'ESS auprès des jeunes (collaborations éducation nationale, poursuite des collaborations avec les organismes de formation professionnelle du territoire).
- développer, auprès du grand public, les actions relatives à la démocratisation de la consommation responsable.

3.3 Soutenir l'initiative

- encourager l'innovation sociale ;
- le portage de nouveaux projets par des entreprises existantes sera encouragé ;
- doter le territoire d'outils d'accompagnement adaptés en mobilisant l'existant (plateforme d'initiative, couveuse, pépinière...) et en soutenant des outils complémentaires (incubateur et centre de recherche appliquée en innovation sociale de la SCIC TETRIS et le PILES) ;
- réfléchir et innover sur la question à ce jour fortement bloquante de l'immobilier et du foncier disponibles: en pays de Grasse comme ailleurs dans le département le taux de pression sur le foncier et l'immobilier est toujours plus important, de fait des loyers très élevés faisant de la question des locaux un élément déterminant pour l'installation et le développement d'initiatives de l'ESS .

3.4 Déployer le CLDESS à l'échelle des territoires et favoriser les collaborations territoriales

- à l'échelle de tout le territoire de l'EPCI , avec une action particulière en milieu rural via un projet Horizon 2020 ;
- dans les quartiers inscrits en politique de la ville: participer au développement économique de ces quartiers considérés comme un des axes prioritaires pour le vivre ensemble de ces quartiers ;
- Favoriser les collaborations territoriales avec les collectivités impliquées dans des démarches de soutien à l'ESS (CASA, Valbonne, Biot à ce jour), les dispositifs territoriaux comme le PNR des Préalpes d'Azur et le Plan Climat Energie ouest 06, au niveau régional via notamment l'animation inter-CLDESS de la CRESS et au niveau national via le RTES.

ANNEXES



Charte

de développement de l'Economie Sociale et Solidaire
sur le territoire du Pays de Grasse

Cette Charte fait partie intégrante de la démarche engagée par la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire de son territoire, pour favoriser le développement de l'Economie Sociale et Solidaire à travers notamment la signature avec la région Provence Alpes Côte d'Azur d'un Contrat Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire.

Cette Charte est le fruit d'un travail collectif mené par toutes les parties prenantes de l'ESS sur le territoire du pays de Grasse, destiné à partager, clarifier et affirmer notre façon d'appréhender les valeurs et les pratiques de cette économie sur ce territoire.

Elle constitue un point de repère dans le cadre de notre engagement partagé à soutenir un projet dynamique de développement de l'ESS.

L'ESS sur le territoire du Pays de Grasse...

L'Economie Sociale et Solidaire constitue une voie majeure pour le fonctionnement de l'économie sur notre territoire.

Une économie du sens, qui répond à des besoins non ou insuffisamment satisfaits, qui donne la primauté à la personne sur le profit et préserve les capacités de choix des générations présentes et futures.

Ainsi, le périmètre de l'ESS dépasse la seule entrée par les statuts - associations, fondations, mutuelles, coopératives - et s'attache à des pratiques d'entrepreneuriat articulées autour de 4 axes obligatoires :

- l'utilité sociale, sociétale, environnementale ;
- la gouvernance démocratique ;
- la non lucrativité et/ou lucrativité limitée ;
- l'ancrage territorial.

Les valeurs et les pratiques que nous partageons ...

Acteurs et partenaires de cette économie sur le territoire du Pays de Grasse, nous partageons avant tout un état d'esprit, des valeurs et des pratiques qui reposent sur une volonté collective d'entreprendre :

- **au service de l'intérêt général et des biens communs**, de l'épanouissement et de la qualité de vie de toutes et tous : bien vivre ensemble, bien être, bien devenir.
- **dans le cadre d'une démarche participative** qui implique l'association des diverses parties prenantes à l'élaboration des choix d'actions à toutes les échelles. Cela se concrétise par une pratique de gouvernance fondée sur « une personne, une voix », par un partage de nos savoirs, de nos savoir-faire, de nos vouloir faire et de nos moyens.
- **sans rechercher exclusivement le profit individuel**, c'est une économie mise en œuvre par et pour les habitants. Les excédents ne sont pas ou peu distribués aux sociétaires mais servent d'abord à assumer la pérennité et le développement de l'entreprise.
- **sur notre territoire** de façon dynamique « en pensant global et en agissant local », en puisant dans les capacités de notre territoire tout en ayant une vision transversale de développement.

Sur le territoire du Pays de Grasse, nous nous engageons à :

- être garants des principes et des valeurs de l'ESS ;
- promouvoir ces principes et ces valeurs en donnant à chacun les moyens de se les approprier : sensibiliser, informer le public et encourager la participation citoyenne ;
- encourager et accompagner les initiatives et les porteurs de projets du territoire ;
- faire de l'ESS un facteur d'identité pour notre territoire ;
- faire de l'ESS un facteur de lien social sur le territoire ;
- nous inscrire dans des dynamiques collectives de coopération et de mutualisation plutôt que de concurrence ;
- coordonner et partager nos initiatives avec d'autres territoires ;

Pour, ensemble, travailler à la construction, avec toutes les parties prenantes, d'un projet de développement soutenable et solidaire de notre territoire.